

LIVRET D'ACCUEIL

Le centre de formation

La philosophie d'alfie est de donner les clés du digital au plus grand nombre. Nous concevons ainsi des formations au plus près des enjeux et besoins des clients en apportant plus que de la simple théorie.

Qui est alfie ?

alfie est un organisme de formation dédié aux métiers du digital.

Notre projet est né de la volonté de créer une nouvelle offre de formation pour les métiers du numérique, authentique et généreuse.

Pourquoi créer un énième centre de formation ? Parce que nous pensons que la formation professionnelle peut (et doit) faire mieux pour développer les compétences des individus et permettre aux entreprises de développer leur compétitivité.



SAS UP&KO
144 rue Paul Bellamy
44000 Nantes

SIRET : 892 273 764 00019
Numéro d'enregistrement DIRECCTE n°52440914744
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Version n°3 du livret
Mise à jour : 06.2025

Qui est alfie ?

alfie repose sur trois grands principes :

Des consultants formateurs toujours en activité.

Parce que nous pensons qu'un consultant en activité a plus à offrir qu'un formateur professionnel : il partage son expérience du terrain.

Une formation applicable dès le retour au bureau.

Parce que le bénéfice d'une formation se traduit autant par les savoirs acquis que par la capacité à implémenter lesdits savoirs.

Des conseils et des astuces testés et approuvés.

Parce que la pédagogie alfie repose sur la capacité de nos formateurs à transmettre le meilleur de leur pratique du quotidien.

Les expertises chez alfie

1. Référencement naturel – SEO

2. E-publicité

3. Analytics & Tracking

4. Social Media

5. Stratégie digitale

6. Webmarketing

7. E-commerce

8. E-mailing

9. UX – User Experience






10. Impact

11. Outils

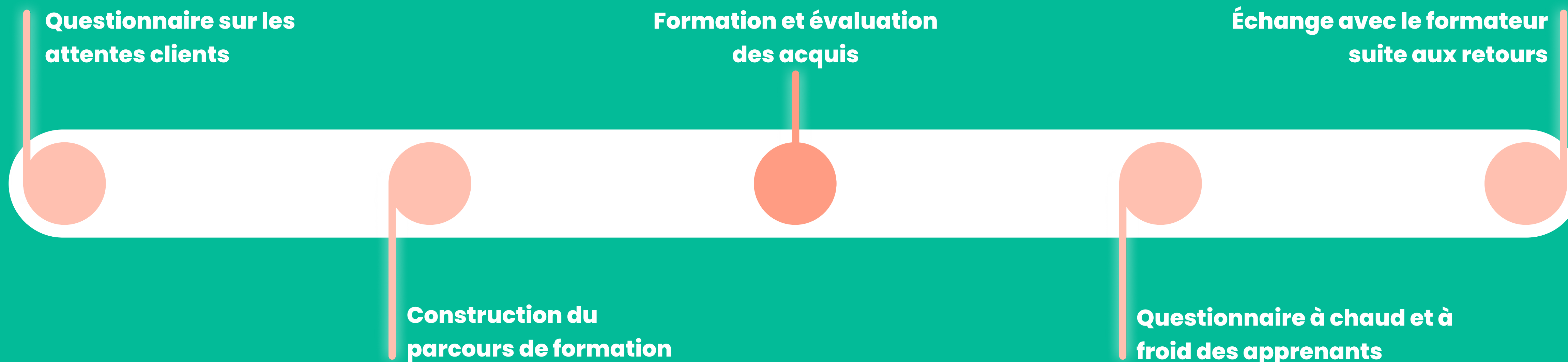
12. Web 3.0

13. Communication digitale

La méthode alfie

-  Des consultants seniors en activité
-  Une formation applicable dès le retour au bureau
-  Des conseils et astuces de pros à pros
-  Des formations en présentiel ou en distanciel
-  Un ancrage dans l'Ouest et des formations sur toute la France

La démarche qualité



CO-FONDATEURS ET ASSOCIÉS ALFIE



Maxime
Coutant



Virginie
Follet



Victor
Lerat



Laura
Blanchard



Benoît
Rautureau



Maxime
Ben Bouaziz

LES RÉFÉRENTS CHEZ ALFIE



Maxime Coutant
Référent Handicap



Cindy Nicoleau
**Référente administrative
& assistante technique**



Amélie Ferreira
**Animatrice réseau de
formateurs**



Cindy Drouin
**Assistante pédagogique & chargée
de relation client & facturation**

Notre certification

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation

Qui contacter ?

Pour toutes questions liées aux formations

L'équipe alfie
bonjour@alfieformation.com

Pour toutes questions liées aux formateurs

Amélie Ferreira
amelie@alfieformation.com

Pour toutes questions liées à la communication

Victor Lerat
bonjour@alfieformation.com

Pour toutes questions liées à la handicap

Maxime Coutant
maxime@alfieformation.fr

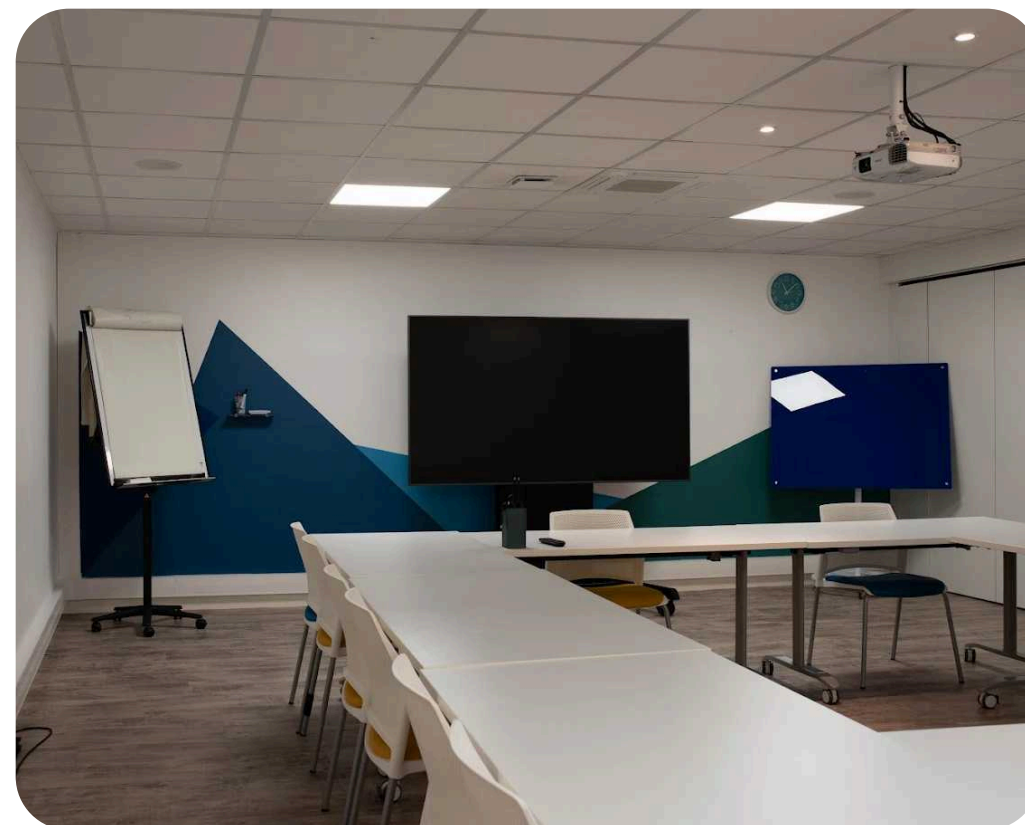
Nos salles

alfie est un organisme de formation spécialisé dans les métiers du digital. Nous proposons deux modalités pédagogiques pour l'accueil de nos apprenants avec accessibilité PSH. Le matériel mis à dispositions : écrans, projecteurs, tableau blanc, papper board, salle de repas en commun.

Formations en INTER

Réalisation en présentiel dans la salle de formation de l'espace "Le 144 Cowork'in"

144 rue Paul Bellamy
44000 NANTES



Formations en INTRA

Réalisation en présentiel dans la salle de formation de l'espace "Le 144 Cowork'in"

144 rue Paul Bellamy
44000 NANTES



Ou dans les locaux de l'établissement demandeur

Plan d'accès

Localisation de notre centre de formation :

144 RUE PAUL BELLAMY
44000 NANTES

L'entrée piéton se fait par le 56 rue François Bruneau. Il faut ensuite monter au deuxième étage du bâtiment.

Pour les personnes à mobilité réduite :

1. Sonner à l'interphone "Le 144" situé au niveau de l'accès Parking
2. Le portail s'ouvre et vous pouvez accéder ensuite à une rampe PMR
3. Depuis le rez-de-chaussée, accès via l'ascenseur aux salles de formation du 2ème étage

Plan d'accès



Aéroport de Nantes Atlantique
20min en voiture



Tramway Ligne 2 arrêt Saint Félix
Tramway Ligne 3 arrêt Félix Faure



Parking payant en voirie
application PaybyPhone



Gare SNCF de Nantes
7min en voiture

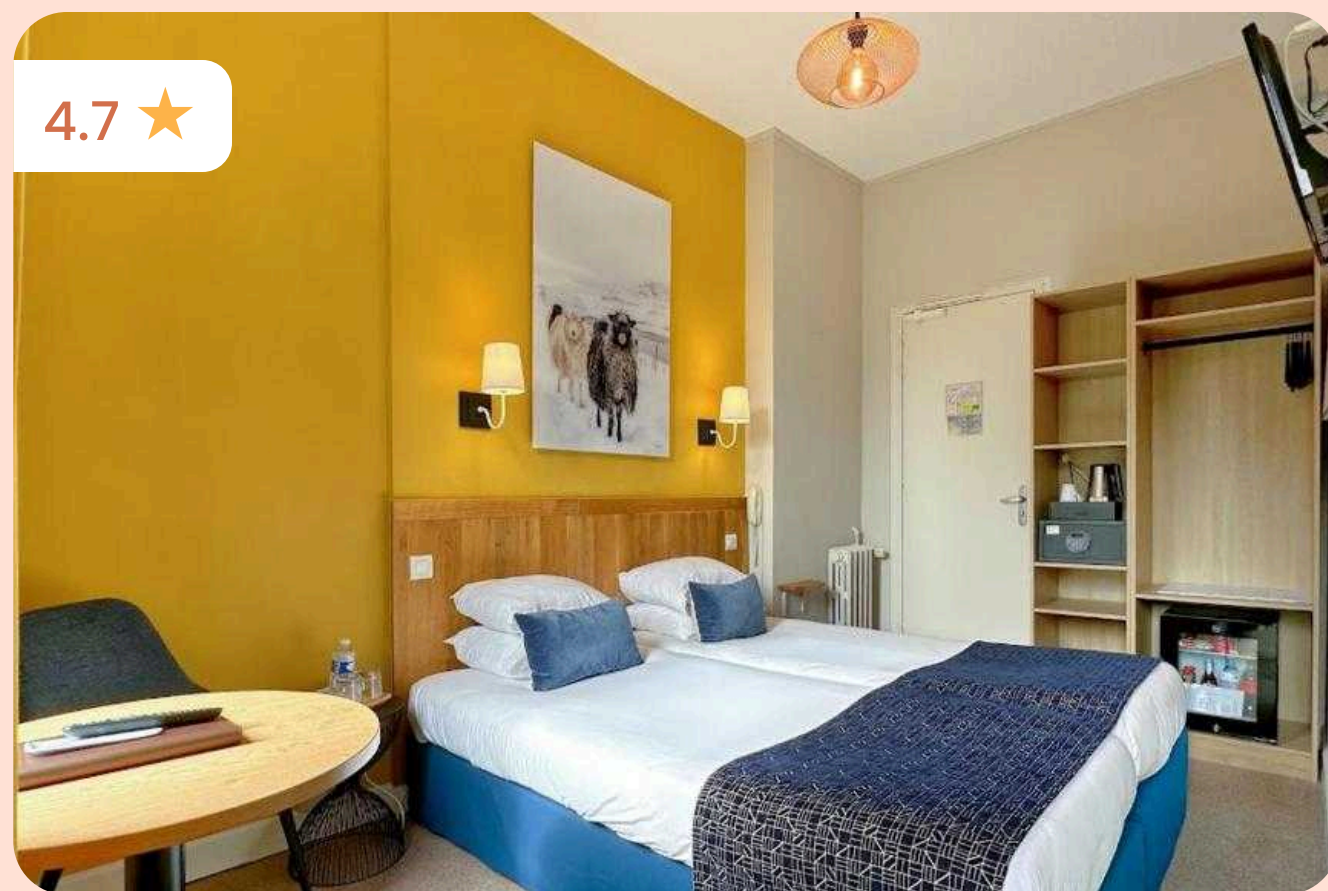


Bus
C2, 12, 23 arrêt Bruneau



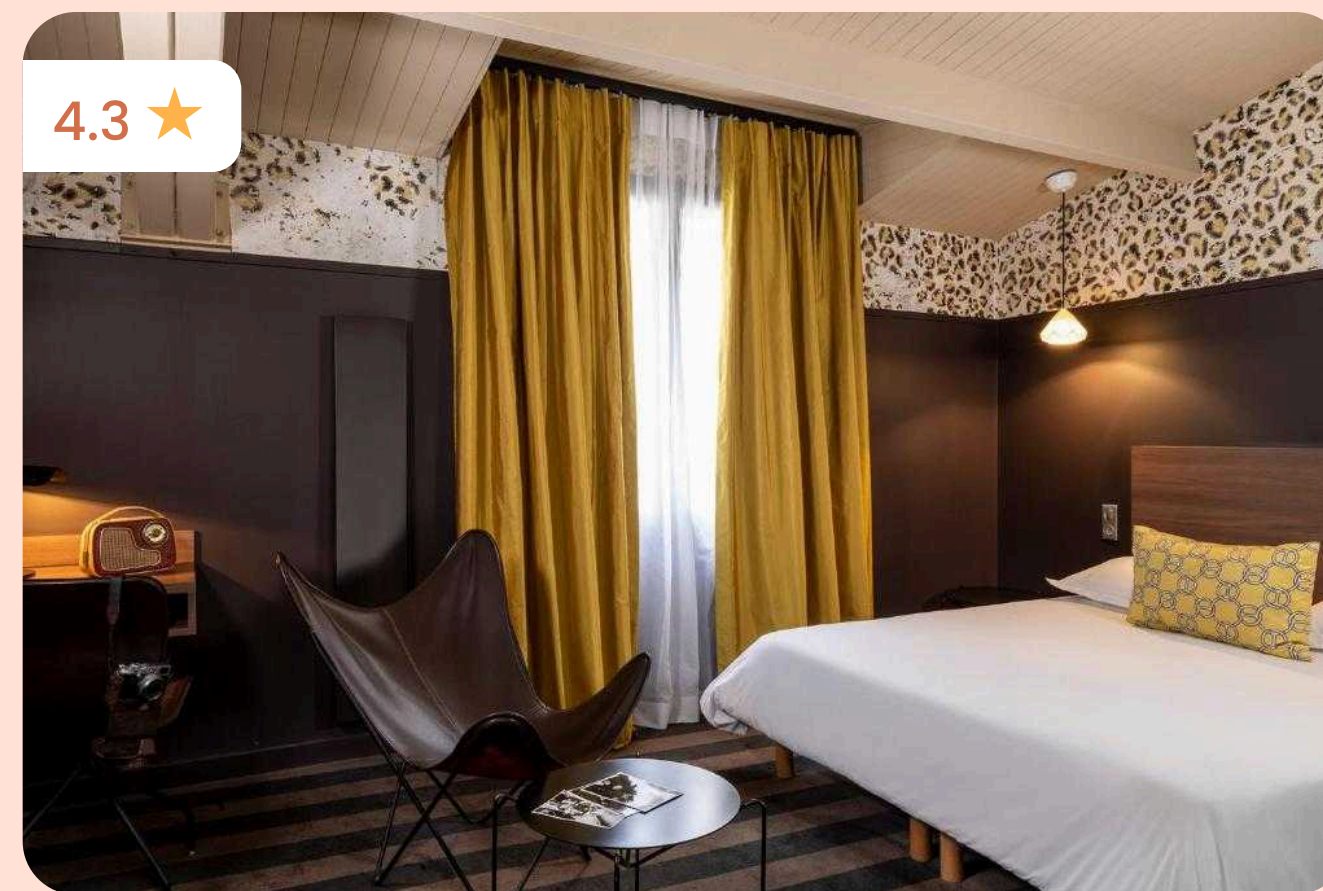
Accroche vélo
à proximité du centre de formation

Dormir à proximité



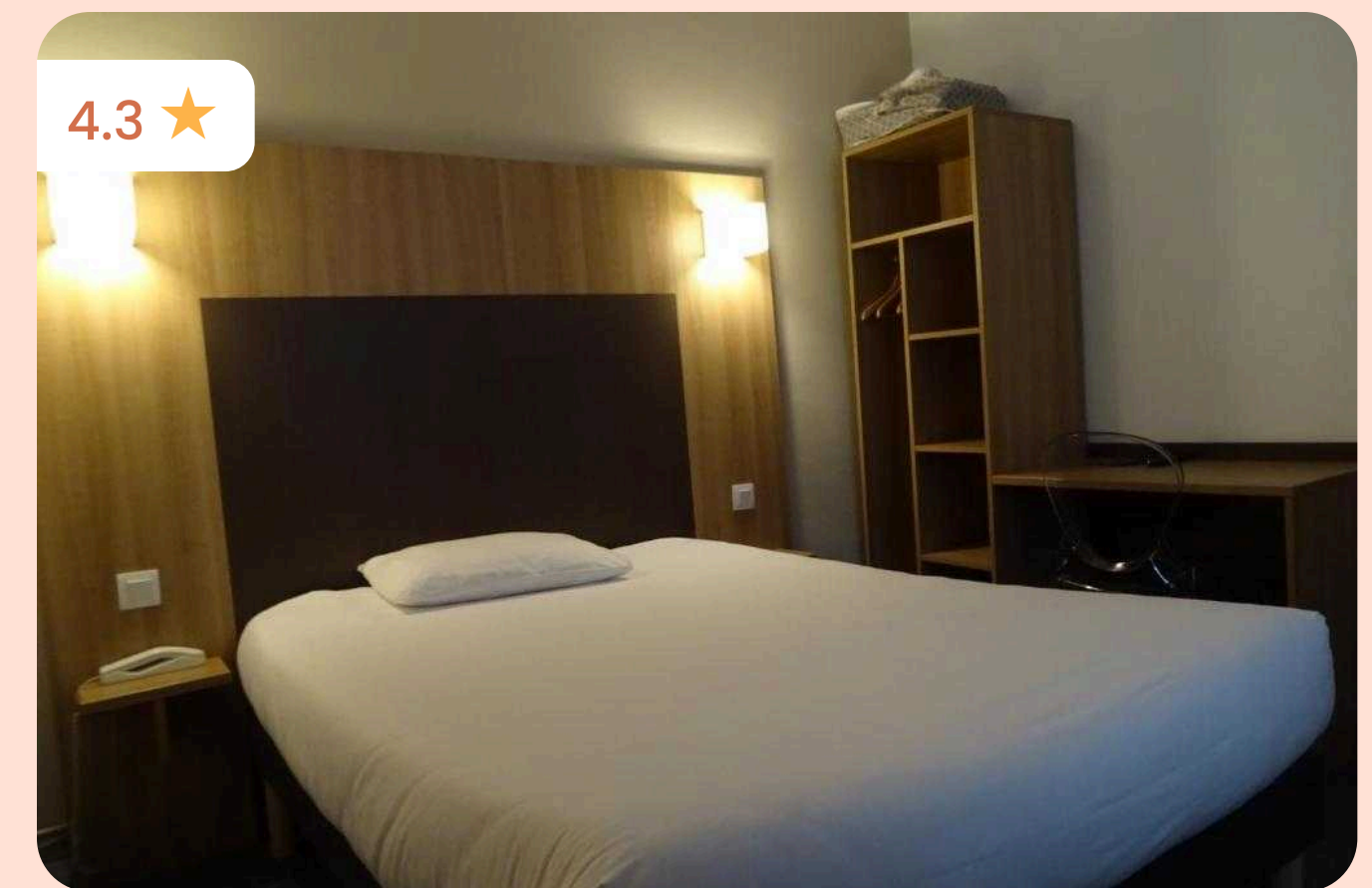
Hôtel Coeur de Loire

3 rue Anatole le Braz
44000 Nantes



LHOTEL

6 rue Henri IV
44000 Nantes



Hôtel Saint-Patrick Coeur de Nantes

7 rue Saint-Nicolas
44000 Nantes

Manger à proximité



Little William Nantes

5 Place Saint-Félix
44000 Nantes



Bistrot les Petits Pavés

40 rue des Hauts Pavés
44000 Nantes



Mauricette

10 Place Viarme
44000 Nantes

Charte informatique

Cette charte s'applique lorsque les formations ont lieu dans les locaux du centre de formation alfie.

La présente charte définit les conditions d'utilisation du système d'information mis à disposition lors de chaque formation. Voici les éléments à connaître :

- A titre préventif, des systèmes automatiques de filtrage permettent d'assurer la sécurité des données et de bloquer l'accès à certains contenus ou sites web
- alfie met à disposition de ses apprenants un accès Wifi pour la durée de la formation. Un identifiant ainsi qu'un code seront remis en début de formation. Le stagiaire s'engage à ne pas communiquer ces accès.
- Le téléchargement de tout logiciel ou oeuvres est interdits (sauf demande du formateur dans le cadre de la formation).
- Le stagiaire est le seul responsable de l'utilisation de ses codes d'accès. Toute utilisation est réputée avoir été effectuée par ce dernier, sauf preuve contraire.

Droit à l'image des apprenants

Pendant la durée de votre formation, nous serons amenés, le cas échéant à vous photographier ou à vous filmer individuellement ou dans un contexte collectif (avec d'autres personnes) dans le cadre des activités relevant de la formation ou du métier préparé. Les photographies et films réalisées pourront être reproduits en partie ou en totalité sur tout support connu ou à venir (papier, numérique, site internet, tissu, plastique...) mis en œuvre par alfie. Nous souhaitons obtenir votre autorisation afin de réaliser ces documents et supports contenant votre image et visant à décrire et à promouvoir le (les) métier(s) auquel (auxquels) vous vous destinez et la (les) formation(s) qui prépare(nt) à ce(s) métier(s) et ce pour un usage exclusivement pédagogique.

Cette image, protégée et seulement accessible par l'administrateur de ce service, pourra être utilisée pendant toute la durée de votre formation dans notre établissement et pendant une durée de 10 ans postérieure à la date de votre fin de formation. Elle sera alors détruite passé ce délai de 10 ans. Votre image ne sera ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux évoqués ci-dessus. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous le jugez utile.

Le règlement alfie

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352615 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 1

Le présent règlement vise à garantir de bonnes conditions de travail au bénéfice de tous les apprenants, dans une volonté d'harmonie et de respect des engagements pris, c'est-à-dire : garantir un savoir-être, un savoir dire en conformité avec les règles de l'éducation et dans le respect de l'image de alfie et des entreprises partenaires.

Article 2

Un exemplaire de ce document est remis à chaque apprenant en début de formation. Mention de sa lecture et de l'engagement à s'y conformer sont portés au dossier de l'intéressé.

ADMINISTRATION

Article 3

Les renseignements d'état civil et d'ordre administratif figurent au dossier de chaque stagiaire au moment de son inscription. Toute modification et en particulier les changements d'adresse intervenant pendant la durée de la période de formation doit obligatoirement et immédiatement être signalée.

Le règlement alfie

UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

Article 4

Le centre est ouvert aux apprenants du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Article 5

Si des raisons impérieuses de sécurité l'exigent ou en cas de vols répétés dans l'établissement ou de disparition inexplicquée de matériels, machines, produits, la direction se réserve le droit de mettre fin à ces agissements en prenant les mesures appropriées dans le respect de la loi.

Article 6

Réglementation HADOPI : l'apprenant s'engage à ne pas télécharger illégalement de contenus numériques protégés par le droit du copyright à partir des réseaux informatiques de alfie. alfie sera amené à donner le détail des personnes ayant fait des téléchargements illégaux à la justice. Le contrevenant sera également convoqué en conseil de discipline.

Le règlement alfie

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Article 7

La période de formation est définie selon le calendrier annuel de la session qui vous est transmis. L'emploi du temps ainsi que la progression pédagogique prévisionnelle vous sont remis le jour de la rentrée. D'éventuelles modifications peuvent survenir, elles feront l'objet d'informations verbales et d'un rectificatif sur l'horaire affiché.

Article 5

En cas de retard, l'apprenant doit impérativement le responsable de formation ou le formateur. En cas d'absence, il est impératif de prévenir alfie, par téléphone ou par mail (ainsi que votre entreprise) et de remettre dès le retour de l'apprenant son justificatif.

Article 9

La présence aux cours, séances de travail, stages et visites, est obligatoire pour tous les apprenants de alfie. La Direction doit justifier de l'assiduité des apprenants salariés auprès de l'Administration et des entreprises. Une feuille de présence sera remise au début de chaque demi-journée et devra obligatoirement être signée par l'ensemble des participants. En cas de signature par autrui des feuilles de présence, alfie sanctionnera l'apprenant absent ainsi que le signataire.

Il est obligatoire de se présenter aux examens prévus dans le cadre des formations dispensées par alfie.

Le règlement alfie

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Article 10

La Direction décline toute responsabilité pour tout accident dont pourraient être victimes les apprenants quittant l'enceinte de alfie en cours de journée.

Il est interdit de quitter l'établissement pendant les heures de formations sans autorisation de sortie. En cas de non-respect la direction se réserve le droit de sanctionner le ou les individus concernés.

Article 11

Dans le cadre de la formation, des stages obligatoires peuvent être prévus. Ceux-ci feront l'objet d'une convention de stage. Les horaires et règlements intérieurs de l'entreprise d'accueil devront être respectés par les stagiaires.

Article 12

En cours de formation, au cas où le comportement de l'apprenant (en particulier le savoir vivre et/ou le savoir être en collectivité) perturberait réellement le bon déroulement de l'action de formation ou mettrait en danger la santé, l'hygiène, la sécurité des personnes ou des biens, il entraînerait la mise en œuvre de sanctions disciplinaires.

Article 13

La plus stricte neutralité politique, confessionnelle ou raciale doit être observée. Toute atteinte à cette règle quelle qu'en soit la forme, sera réprimée. Il est notamment interdit de distribuer des tracts, d'afficher des documents, de tenir des réunions et d'avoir des discussions de nature à troubler le bon ordre.

Le règlement alfie

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Article 14

Les apprenants s'engagent à respecter l'environnement, notamment en évitant le gaspillage ou la pollution, et en maintenant en bon état et propreté les salles de cours et les lieux d'accès des apprenants.

Article 15

Il est interdit de fumer dans les locaux ou d'utiliser une cigarette électronique. Les fumeurs doivent impérativement utiliser les cendriers extérieurs prévus à cet effet. La consommation d'alcool ou de toute autre substance illicite est interdite dans l'établissement.

Article 16

Déjeuner dans les salles de cours identifiées par la Direction, est toléré ; néanmoins il faut veiller à leur propreté. Papiers et autres déchets doivent être jetés à la fin de chaque cours dans les poubelles et les tables doivent être entièrement débarrassées et nettoyées. Il est interdit de déjeuner sur le bureau mis à disposition du formateur.

Article 17

La Direction décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des objets déposés dans l'établissement ou sur le parking. Tout vol, dégradation des locaux, des équipements ou des matériels fera l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aboutir à une exclusion définitive des apprenants et à la réparation physique ou financière.

Le règlement alfie

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES ET SANCTIONS

Article 18

Tout membre de l'équipe pédagogique et du personnel administratif, quelle que soit sa fonction, est habilité à faire respecter le règlement intérieur de alfie.

Article 19

A la suite d'un agissement considéré comme fautif, une sanction disciplinaire (autre que l'avertissement verbal) pourra être prise à l'encontre du stagiaire, que cette sanction soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'apprenant à alfie.

Article 20

Le non-respect de ce règlement et tout autre manquement à la discipline sont sanctionnés selon la gravité.

- Soit sous forme d'avertissement écrit ou oral
- Par l'exclusion temporaire ou définitive de l'apprenant

Le règlement alfie

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Article 21

Le matériel informatique est apporté par chaque stagiaire. alfie pourra, en cas de besoin, mettre à disposition du matériel au stagiaire.

Article 22

A la suite d'un agissement considéré comme fautif, une sanction disciplinaire (autre que l'avertissement verbal) pourra être prise à l'encontre du stagiaire, que cette sanction soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'apprenant à alfie.

UNE AMÉLIORATION À NOUS PROPOSER ?

[👉 C'est juste ici 👈](#)

alfie